



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2026/36

Date d'envoi de la convocation : 16 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 16 avril 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, jeudi 23 avril 2026, sous la présidence de Madame le Maire – Valérie GIRAUD, en application de l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents :

Mme GIRAUD, M. ROUVIER, Mme LAMY, M. DURAND, Mme SAVIN, M. HELOIRE, Mme SALAZAR, M GUGLIERMINA, Mme PIN, M. LEGAL, Mme ROCHE, M. MICHAUD, Mme MONNIER, M. RANEBI, M ANDRZEJEWSKI, M. BERAUD, Mme PERRIER-GROS-CLAUDE, M. TERRIER, Mme LEBRETON, M. MADER, Mme BONY, M. TOUZOT, M. LECLERC, Mme BURLET-GIROUD.

Absents excusés ayant donné procuration :

Mme BERTHIER, pouvoir à M. ROUVIER ; Madame LETINOIS, pouvoir à Mme LAMY ; M. AUDOUIN, pouvoir à M. DURAND ; Mme COTE, pouvoir à M. MADER ; M. BARRET, pouvoir à M. LECLERC.

Absent : excusé

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 24

Représentés : 5

Votants : 29

Absents : 0

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Nadine PIN est désignée comme secrétaire de séance.

Election des membres du COPIL du réseau des Médiathèques (RESO),

Rapporteur : Madame le Maire

Le réseau des Bibliothèques du Val de Saône, Réso, regroupe 12 communes et est représenté dans son comité de pilotage par Mme le Maire et un conseiller municipal suppléant.

Les missions de ce réseau sont les suivantes :

- créer une dynamique intercommunale d'offre culturelle auprès des habitants du territoire à partir de ce réseau de bibliothèques ;
- faciliter l'accès et la circulation des documents ;



- rationaliser des coûts par une mutualisation des moyens ;
- mutualiser et développer l'offre documentaire par une politique d'acquisition concertée ;
- faciliter et enrichir le travail quotidien des salariés et bénévoles ;
- développer des projets d'action culturelle sur l'ensemble du territoire ;
- avoir une attention particulière à la dynamisation de cette action également auprès de certains publics cibles écoles, personnes âgées, dépendantes, Quartiers politique de la Ville, en veille active... ;
- développer les offres de services (musiques, numériques, jeux...) qui renforcent les bibliothèques et médiathèques comme lieux de centralité, de proximité et d'échange pour, avec, et entre les habitants.

Mme le Maire propose de nommer **Germaine LAMY** comme Conseillère Municipale suppléante.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir décider de :

- **DE NOMMER** Mme Germaine LAMY, Conseillère Municipale suppléante au COPIL du réseau des Bibliothèques du Val de Saône.

VOTE	Pour	29	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

La Secrétaire,

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire, Valérie GIRAUD**



Acte certifié exécutoire après
 - transmission en Préfecture le 28 avril 2026
 - publication sur le site internet de la Ville le 28 avril 2026